



www.sage-authion.fr

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU DU SAGE AUTHION**

Séance plénière du 4 octobre 2012
Salle de Loisirs HOMMES (Indre-et-Loire)
HOMMES – 15 h 00

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Mr David MOREL, Animateur de la CLE;
Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 Place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01

Mobile : 06.30.86.75.62

Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

Le SAGE sur internet :

<http://www.sage-authion.fr>

Derniers documents mis en ligne :

- Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides ;
- Derniers comptes-rendus des bureaux de CLE et comptes-rendus de CLE.

Consultez également notre **revue de presse mise à jour chaque semaine.**

Réunion de la CLE du 4 octobre 2012

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Denis LAIZE, Conseiller municipal de la Bohalle ;
- M. Paul LE METAYER, Mairie de Savigné-sur-Lathan ;
- M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Hubert D'OYSONVILLE, Mairie de Chavaignes ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Dominique SAUR, Mairie de Channay-sur-Lathan ;
- M. Dominique SIBILEAU, Saumur Loire Développement.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat départemental de la propriété privée rurale Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Marc LACARELLE, Syndicat forestier de l'Anjou ;
- M. Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire .
- M. Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Christian PREMEL-CABIC, Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- M. Jean-Marie QUEMENER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL) ;
- Mme Roselyne BOULIOU, ARS Santé ;
- M. le Directeur de la DDT de Maine-et-Loire ou son représentant ;

Mandats :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Joël BIGOT, Angers Loire Métropole a donné mandat à M. Claude MAINGUY ;
- M. Jean-Patrick DEFOURS, Communauté de Communes de Beaufort en Anjou a donné mandat à Mme Marie-Pierre MARTIN ;
- M. Jean-Jacques FALLOURD, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon a donné mandat à M. Hubert d'OYSONVILLE ;
- M. Pascal GROSBOIS, syndicat eau et assainissement de l'agglomération baugeoise ;
- M. Pierre JUNGES, Conseil Général 37 a donné mandat à M. Dominique SAUR ;
- M. Joël LE COZ, SIAEP Saint-Clément / Saint-Martin-de-la-Place a donné mandat à M. Guy JAMERON ;
- M. Olivier LEROY, adjoint au Maire Rosiers-sur-Loire a donné mandat à M. Denis LAIZE ;
- M. Jean-Michel MARCHAND, Etablissement Public Loire a donné mandat à M. Dominique SIBILEAU ;
- M. Gontran RAGUIN, SIAEP La Bohalle – La Daguinière a donné pouvoir à M. Etienne MOREAU ;
- M. Pierre-Alain ROIRON, Conseil Régional du Centre a donné mandat à M. Gérard LINTEO ;
- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil a donné mandat à M. FLABOT;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée a donné mandat à M. Jeannick CANTIN ;

- M. Jean-Maurice LEROY, Association des usagers de l'eau du Nord Authion a donné mandat à Mme Monique MESLET ;
- M. Jean-Pierre MORON, Ligue de Protection des Oiseaux délégation Anjou a donné mandat à M. Yves LE PAGE.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet de la Région Centre du Bassin Loire Bretagne ou son représentant a donné mandat à M. Jean-Marie QUEMENER, DREAL.

Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Guy BERTIN, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- M. Régis DANGREMONT, Conseil Régional Pays de la Loire ;
- M. Claude MAINGUY, PNR Loire Anjou Touraine ;
- M. Patrick ROUSSEAU, Mairie de Brion ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Hubert FLAMAND, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine Maine-et-Loire ;
- M. GUILLIEN Thierry, chambre de commerce et d'industrie de Touraine ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur de, la DDT d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. Marc ROYER, ONEMA.

Assistaient également à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. David MOREL, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
- M Maël GILLES, chargée d'études Agriculture et Environnement ;
- M. François-Xavier MOINET, ANTEAGROUP ;
- M. SAGET, AQUASCOP.
- M. Antoine CHARTIER, chambre agriculture d'Indre-et-Loire (Channay-sur-Lathan).



L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du projet de révision de la zone vulnérable à la pollution par les nitrates (Jean-Marie QUEMENER, DREAL Pays de la Loire) ;
2. Etude de pré-localisation des zones humides : présentation du rapport d'étude validé (bureau d'études AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT). Inventaire zones humides : présentation du projet de cahier des charges (David MOREL, cellule SAGE) ;
3. Etude des volumes prélevables : présentation des résultats de la phase n°1 (collecte et vérification des données) ;
4. Questions diverses.

Documents de séance :

- Règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau,
- Présentation de la DREAL Pays de la Loire,
- Présentation du bureau d'études Agriculture & Environnement et présentation du SAGE Authion.

Préambule

Marie-Pierre MARTIN remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion de leurs présences et Mr LINTEO pour son accueil à HOMMES.

Mr LINTEO remercie les membres présents ; il présente la commune de HOMMES et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA). Il rappelle que la commune compte 915 houlmoises et houlmois et fait partie de la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest. Il détaille les missions du SIACEBA en précisant que le syndicat compte 14 communes avec 120 km de cours d'eau. Il ajoute que le syndicat va très prochainement employer un technicien de rivières (début novembre).

1. Présentation du projet de révision de la zone vulnérable à la pollution par les nitrates (Jean-Marie QUEMENER, DREAL Pays de la Loire) :

Jean-Marie QUEMENER, DREAL des Pays de la Loire, présente la procédure de révision du classement des cours d'eau du bassin versant de l'Authion (dossier soumis à consultation par la préfecture de bassin de du 26/07/2012 au 08/10/2012).

Il ajoute que cette révision se déroule dans le cadre d'un contentieux européen sur les zones vulnérables et les programmes d'action (Transmission à la Cour de Justice des Communautés Européennes en février 2012).

Il précise par ailleurs que les différentes instances consultées sont les :

- Conseils régionaux,
- Conseils généraux,
- Chambres d'agriculture,
- CODERST,
- Commissions locales de l'eau.

L'avis du comité de bassin Loire Bretagne aura lieu le 13 décembre 2012.

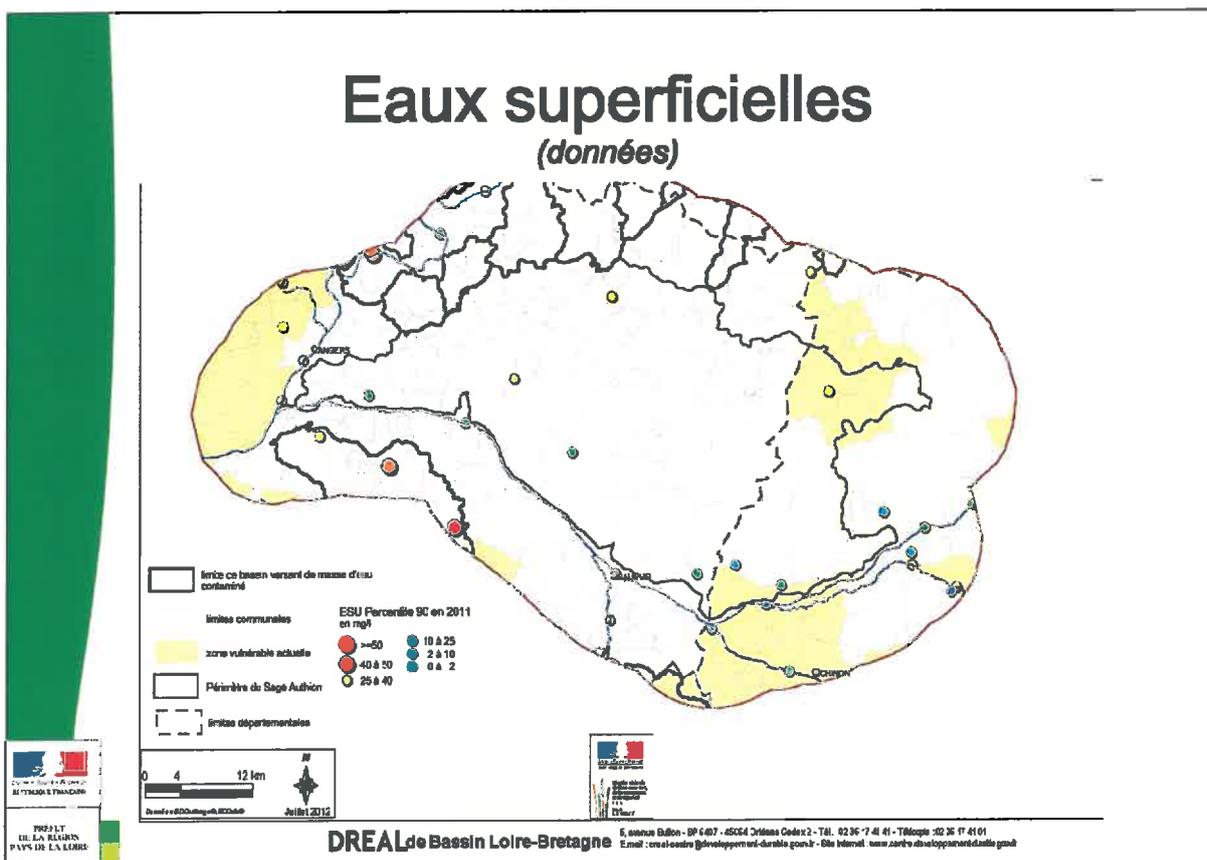
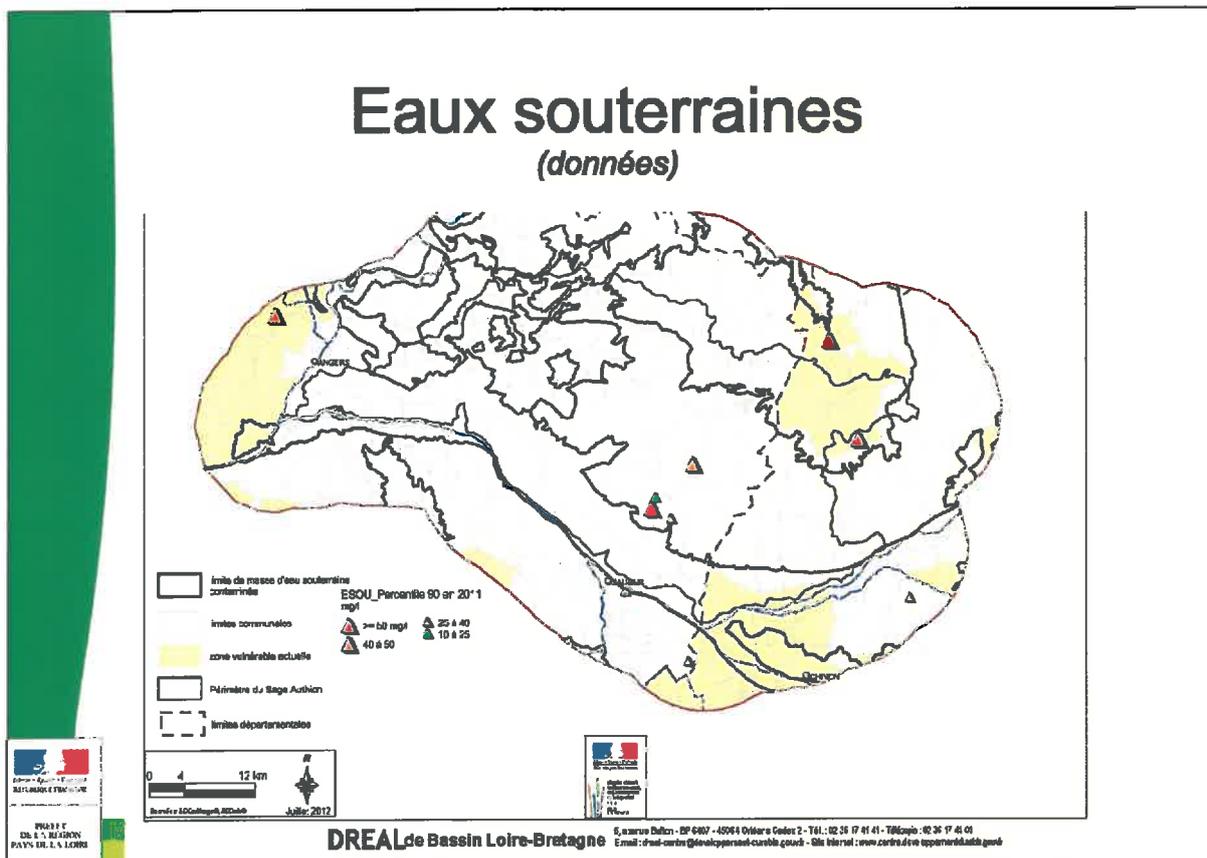
Il rappelle les critères de classement en zone vulnérable :

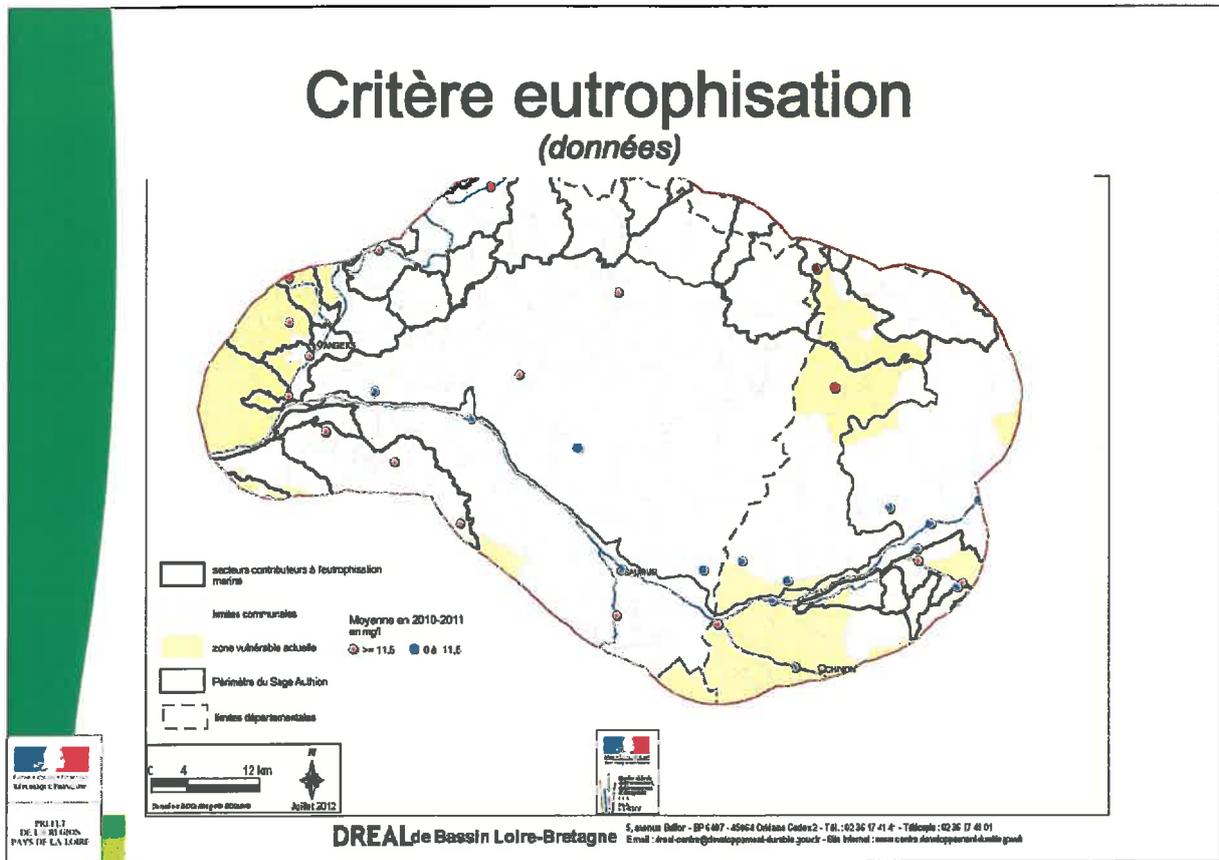
- Sur les eaux souterraines et superficielles :
 - $[\text{NO}_3^-] > 50 \text{ mg/L}$;
 - $[\text{NO}_3^-] > 40 \text{ mg/L}$ avec tendance à l'augmentation ;
- Critère eutrophisation marine :
 - Valeur seuil : $[\text{NO}_3^-] < 11,5 \text{ mg/L}$ en moyenne annuelle à l'estuaire ;
 - Valeur obtenue à partir d'une recherche de corrélation entre l'évolution de l'ampleur des échouages d'algues vertes et l'évolution de la teneur en nitrates en Loire (Cf. travaux baies bretonnes et travaux de l'Agence Seine Normandie dans le cadre de la convention OSPAR pour la restauration du potentiel halieutique).

Jean-Marie QUEMENER explique également que les préfets des régions Centre et Pays-de-la-Loire ont installé des groupes régionaux d'expertise « nitrates » dans le cadre de la mise en œuvre du 5^{ème} programme d'actions nitrates¹. Il ajoute que des secteurs prioritaires pourront être désignés et que les programmes d'action seront à nouveau soumis à l'avis des CLE du bassin versant Loire Bretagne.

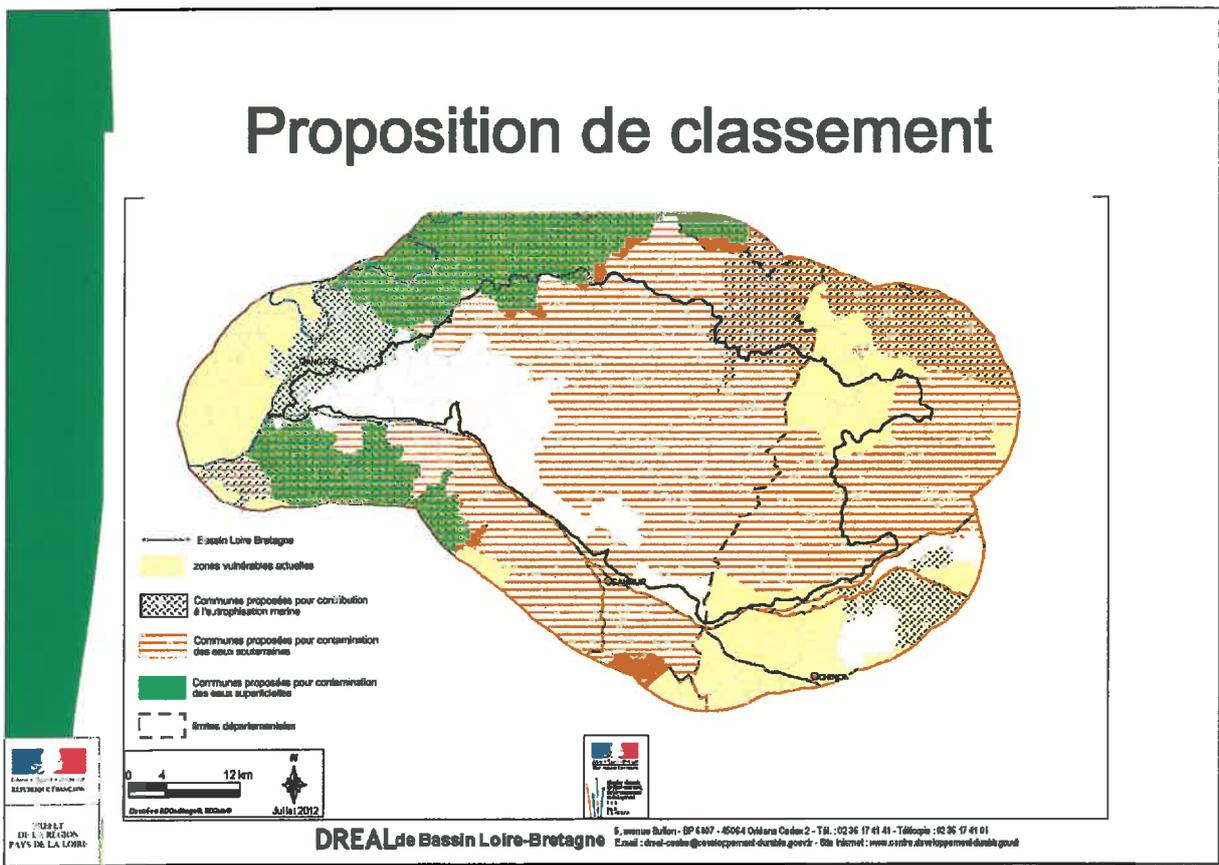
¹ <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Referentiel-regional-pour-1>
http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/Le-premier-rapport-du-Groupe-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Directives_nitrates.pdf

Il présente ensuite la synthèse des données du bassin versant de l'Authion critère par critère :





Il présente ensuite la proposition de classement soumise aux membres de la CLE



A l'issue de la présentation plusieurs questions et remarques sont formulées :

- Denis LAIZE demande quelle est la différence entre eaux superficielles et eutrophisation. Jean-Marie QUEMENER répond que l'introduction massive de matières organiques et d'éléments nutritifs (azote, phosphore) dans le réseau hydrographique superficiel perturbe les équilibres naturels des écosystèmes aquatiques et tout particulièrement les masses d'eau marines très sensibles au phénomène d'eutrophisation².
- David MOREL ajoute que ce sont les mêmes points de suivi qui ont été retenus pour des critères d'évaluation différents.
- Yves LEPAGE fait remarquer que le problème d'eutrophisation des eaux douces a été écarté par la DREAL de bassin et que si ce critère avait été retenu pour les eaux douces toutes nos rivières auraient été classées.
- Jean-Marc LACARELLE demande des précisions au sujet des points de suivi qualité mentionnés sur la carte des eaux souterraines. David MOREL répond qu'il s'agit des captages de Neuillé et Vernantes.
- Jean-Marc LACARELLE s'interroge ensuite sur les secteurs non proposés au classement et la cohérence du découpage (exemple de Saint-Lambert). Jean-Marie QUEMENER répond qu'effectivement il n'y a pas eu de lissage et que cela peut constituer un point de discussion de la CLE. Il ajoute que l'effet de dilution des eaux de l'Authion par celles de la Loire est certain mais qu'il est difficile à évaluer.
- Monique MESLET fait valoir que le classement est déjà effectif dans le val côté Indre-et-Loire alors qu'une partie des terres agricoles sont occupées par la vigne qui ne fait pas l'objet de fertilisation azotée.
- Jeannick CANTIN affirme que les règles ne sont pas connues avant le classement. Il renchérit en disant que les critères concernant l'eutrophisation marine ne sont pas cohérents dans la mesure où pour le bassin Seine-Normandie le seuil a été déterminé à 18 mg/l et pour le bassin Loire à 11.5 mg/l. Il conclut en ajoutant que les impacts réels sur les exploitations agricoles n'ont pas été évalués. Jean-Marie QUEMENER répond que le seuil pour la Seine aval a été déterminé plus précisément à 12 mg/l et le seuil amont à 18 mg/l à partir des travaux du PIREN Seine³ permettant d'évaluer finement les phénomènes d'autoépuration du fleuve. Il ajoute que sur la Loire il n'existe pas de travaux équivalents et que la dernière grosse confluence avant l'estuaire n'est pas assez éloignée pour permettre une dénitrification significative des eaux avant leurs écoulements en mer.
- Josselin De LESPINAY fait remarquer que nous en sommes déjà à la 5^{ème} révision et qu'il est encore nécessaire d'étendre les zonages. Il affirme que tant que les nitrates ne seront pas soumis à une redevance significative le problème perdurera. Il revient ensuite sur la différence entre les différences de seuils entre Seine et Loire et cite un rapport du Cemagref sur les conditions marines de la Mer de la Manche qui sont différentes des côtes ligériennes et des baies bretonnes. Il conclut en citant un extrait du discours du directeur de la DREAL Centre⁴ et en pointant le fait que cette révision de classement a été faite à minima.
- Yves LEPAGE constate que le classement proposé à partir du critère eutrophisation n'est pas cohérent dans la mesure où les points de suivi du Couasnon (16.5 mg/l) et du Lathan amont sont supérieurs à la valeur seuil de 11.5 mg/l. Il ajoute que pour les qualitomètres aval les relations avec la nappe d'accompagnement de la Loire d'une part et la réalimentation du val d'autre part biaise les résultats. Il demande à ce que tout le bassin versant de l'Authion soit classé en zone vulnérable.
- Monique MESLET alerte sur les conséquences d'un tel classement surtout pour les élevages. Elle précise que les moyens financiers à mobiliser pour le stockage des effluents sont importants. Elle ajoute qu'un risque réel élevé d'arrêt de l'élevage existe avec pour corollaire des retournements de prairies pour le développement des cultures céréalières. Jean-Marie

² La manifestation la plus visible de ce type de pollution est l'eutrophisation des cours d'eau, qui se traduit par un développement excessif d'algues et un appauvrissement de l'eau en oxygène, avec pour conséquence un risque accru de mortalité chez certains organismes aquatiques.

³ http://www.sisyphes.upmc.fr/piren/webfm_send/818

⁴ http://www.eau-loire-bretagne.fr/comite_de_bassin/deliberations/PV_CB_05_07_12.pdf (page 5 du procès verbal du comité de bassin du 5 juillet 2012)

QUEMENER répond que les normes concernant les vaches laitières ont évolué et que les chambres d'agriculture ont alerté les pouvoirs publics depuis plusieurs mois sur ce sujet. Il ajoute que le risque existe effectivement et qu'il est nécessaire de l'objectiver en prenant soin de différencier d'ors et déjà les installations ICPE qui possèdent déjà des capacités de stockage.

- Monique MESLET fait remarquer que les délais de stockage peuvent être plus long (de 6 à 9 mois) et entraîner des mises aux normes coûteuses. Jean-Marie QUEMENER approuve et ajoute que des discussions techniques à ce sujet sont également en cours.
- Jeannick CANTIN alerte sur le fait que les élevages laitiers diminuent tous les ans avec une nette accentuation du phénomène en 2012 avec une diminution toujours plus importante des surfaces en herbe moins productives. Il complète son propos en précisant qu'il a bien conscience du contentieux européen mais affirme qu'il est nécessaire de prendre en compte les incidences sur le milieu agricole. Jean-Marie QUEMENER répond que le contentieux doit être pris également très au sérieux dans la mesure où, si il est activé, ne prendra fin qu'au moment où les qualitomètres indiqueront des valeurs inférieures aux valeurs seuils. Il fait remarquer que pour le bassin versant de la Sarthe les différences entre secteurs classés et non classés n'ont pas eu d'incidences notables sur les retournements de prairies.
- Monique MESLET dénonce le fait que l'agriculture est systématiquement montrée du doigt. Jean-Marie QUEMENER répond que les collectivités sont concernées également notamment avec les stations d'épuration.
- Josselin De LESPINAY souligne que si les collectivités et les industriels ont fait de gros efforts, les problèmes de pollutions agricoles diffuses nécessitent d'augmenter constamment les zonages réglementaires.
- Jean-Marc LACARELLE demande quelle est l'origine de la pollution du captage de Neuillé. Jean-Marie QUEMENER répond que ce sont des infiltrations d'eaux superficielles qui sont à l'origine du problème.
- Jeannick CANTIN fait valoir que le qualitomètre du captage de Neuillé est à la baisse. Roselyne BOULIOU corrige et précisant que les derniers résultats montrent le contraire (61 mg/l pour le mois de juin 2012).
- Gérard LINTEO souligne que d'une manière générale il faut faire attention aux indications de certains qualitomètres dont les valeurs peuvent ne pas tout le temps être exactes. Il alerte sur le fait que des décisions parfois irréversibles peuvent être lourdes de conséquences si on ne maîtrise pas bien la situation.
- Guy de CHAULIAC demande si nous disposons d'une idée précise de l'inertie du système. Josselin De LESPINAY répond que pour les eaux souterraines, cela dépend de leur renouvellement.
- Denis LAIZE demande quelles seront les incidences sur les zones étendues. Monique MESLET ajoute si la prise en compte des terres argileuses du val sera bien effective (taux d'argile supérieure à 35%). Jean-Marie QUEMENER répond que les arrêtés départementaux constitueront une bonne base de travail.
- Michel RUAULT rappelle que beaucoup de choses ont été dites et que le fait de l'extension du classement en zones vulnérables aura très certainement de lourdes conséquences économiques surtout pour l'élevage.

Marie-Pierre MARTIN annonce que de nombreux éléments nécessaires à une prise de décisions ont été apportés. Elle rappelle que l'un des objectifs du SAGE Authion est l'atteinte du bon objectif des eaux (à l'horizon 2015 pour les premières). Elle fait remarquer cependant que des éléments concernant l'incidence manquent pour prendre une décision et qu'une étude d'impact est nécessaire pour mesurer les conséquences d'un tel classement.

Marie-Pierre MARTIN rappelle ensuite les consignes et fait procéder au vote.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Révision de la zone vulnérable à la pollution par les nitrates

Résultats de vote

NOMBRE DE VOTANTS : 23 présents et 13 pouvoirs
NOMBRE DE VOTES : 36 VOTES

1	Un classement intégral du bassin versant de l'Authion EN ZONE VULNÉRABLE	RESULTATS : 5 VOTES
2	Un classement intégral du bassin versant de l'Authion HORS ZONE VULNÉRABLE	RESULTATS : 24 VOTES
3	Un classement du bassin versant de l'Authion COMME PROPOSÉ PAR LE PRÉFET DE BASSIN	RESULTATS : 2 VOTES
4	Vote blanc	RESULTATS : 5 VOTES
		TOTAL : 36 VOTES

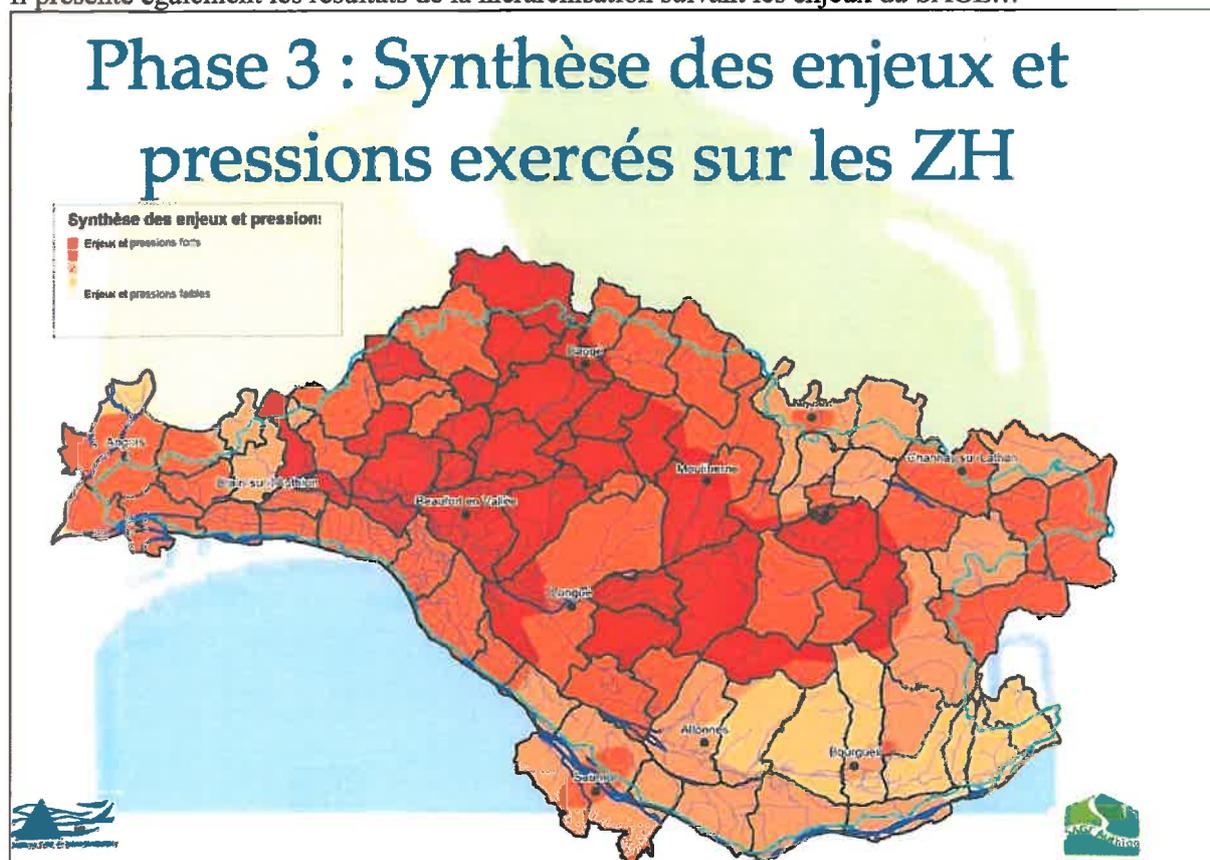
Les résultats du dépouillement ainsi qu'un courrier d'accompagnement ont été adressés à Mr Le Préfet de Maine-et-Loire.

2. Etude de pré-localisation des zones humides : présentation du rapport d'étude validé (bureau d'études AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT). Inventaire zones humides : présentation du projet de cahier des charges (David MOREL, cellule SAGE) ;

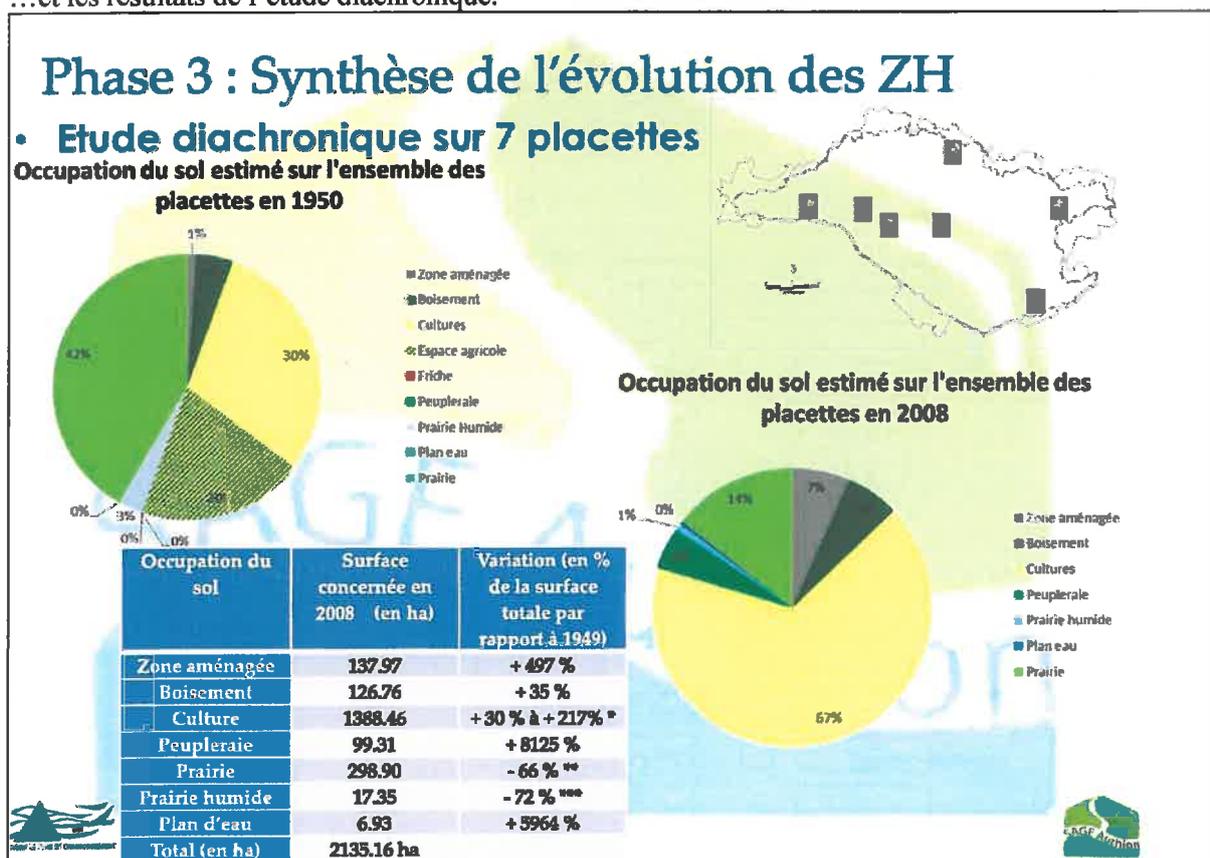
Maël GILLES, chargé de missions AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT, présente les résultats finaux de l'étude de pré-localisation. Il précise par ailleurs son déroulement en trois phases :

1. Collecter et analyser les données existantes,
2. Identifier les enveloppes de références,
3. Hiérarchiser les enveloppes de référence à partir d'une analyse multi-thématique.

Il présente également les résultats de la hiérarchisation suivant les enjeux du SAGE...



...et les résultats de l'étude diachronique.



Il aborde ensuite les 13 fiches thématiques élaborées dans le cadre de l'étude :

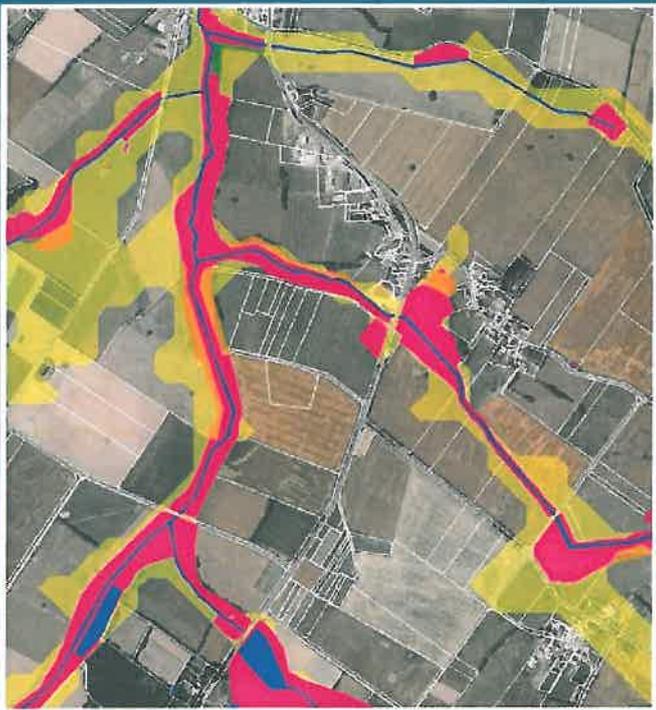
- Fiches de portée générale :
 - Valeur économique des ZH,
 - Typologie des principales ZH rencontrées sur le SAGE,
 - Gestion des zones humides du SAGE,
- Fiches par thématique :
 - o Protection juridique des ZH,
 - o Gestion des ZH par les mesures agri-environnementales,
 - o Gestion des corridors rivulaires,
 - o Gestion des milieux forestiers humides,
 - o Aménagement des berges et annexes des étangs,
 - o Gestion des secteurs à fort intérêt patrimonial,
 - o Accompagnement et renaturation des boisements artificiels,
 - o Gestion du réseau maillé de fossé et canaux du Val d'Authion,
 - o Conservation des ZH de la levée de la Loire,
 - o Gestion des espèces exotiques invasives.

A l'issue de la présentation plusieurs questions et remarques sont formulées :

- Antoine CHARTIER interpelle les membres de la CLE sur la qualité du rendu de l'étude et sur ses possibles incidences. Il précise que des zonages existants sur le Savignéen ne correspondent pas à la réalité. David MOREL répond que le problème avait déjà fait l'objet de réunions à Channay-sur-Lathan et que les enveloppes de références ne constituent pas des zones humides effectives. Il ajoute par contre que ces enveloppes contiennent environ 90% des zones humides et que leurs surfaces est environ trois fois plus importantes que les surfaces totales effectives de zones humides (cette part étant variable suivant les communes). Il insiste en affirmant que ces enveloppes constituent un outil de travail simple pour réfléchir à l'échelle du bassin versant de l'Authion.
- David MOREL propose de présenter un exemple de démarche réussie et cite l'exemple du Lac de Grand Lieu dans le département de la Loire-Atlantique.

Il présente le phasage des inventaires de terrain qui ont eu lieu :

Exemple de GRAND LIEU



Situation initiale
Données cadastrales (mares, étangs et cours d'eau)

Phase 1
Mise en évidence par les agriculteurs des secteurs à inventorier

Phase 2
Prélocalisation par les agriculteurs

Phase 3
Prospection terrain par le chargé de mission ZH

Phase 4
Conciliation des différents inventaires

Il détaille ensuite la façon dont se sont déroulés les inventaires en insistant sur la nécessité d'associer les agriculteurs à la démarche tout au long du déroulement des inventaires :

Exemple de GRAND LIEU

Déroulement de l'inventaire	
1	Réunion d'information et d'échange avec les professionnels agricoles et autres personnes intéressées co-animation avec la Chambre d'agriculture
2	Selon la volonté locale, pré-localisation des zones humides par les agriculteurs, élaboration de pistes de gestion avec chaque municipalité
3	1 ^{ère} réunion d'installation du comité de pilotage communal
4	Réalisation de l'inventaire terrain
5	2 ^{ème} réunion du comité de pilotage communal (présentation et discussion des résultats)
6	Réunion de présentation des résultats et concertation des professionnels agricoles, du public, usagers (prise en considération des observations) élaboration de propositions de gestion
7	3 ^{ème} réunion du comité de pilotage pour validation des résultats finaux (visite terrain avec conseillers Chambre d'agriculture) et des propositions de gestion
8	Validation par le conseil municipal (affichage pour information pendant 15 jours)
9	Validation par la CLE (ou bureau CLE) de la procédure et des résultats

David MOREL annonce des éléments de coûts concernant :

Les inventaires communaux :

- . Avec étude de pré-localisation : entre 5 000 € et 7 500 € par commune
- . Sans étude de pré-localisation : entre 10 000 € et 15 000 € par commune

Economie d'échelle possible pour une communauté de communes ou un ensemble de communes.

Les subventions :

- . Aide AELB : 50% (Si commande groupée pour plusieurs communes. A moyen terme, possibilité d'utiliser la cellule du SAGE comme relais pour un ensemble de communes intéressées dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage)
- . Aides CG 37 et CG 49 : 30% (à re-confirmer)
- . Communes ou groupement de communes : 20%

Il conclut en affirmant que les coûts d'inventaires seront relativement faibles si on les compare aux bénéfices et services rendus par les zones humides à l'échelle du bassin versant. Il ajoute qu'une évaluation de type coûts/bénéfices est en cours.

3. Etude des volumes prélevables : présentation des résultats de la phase n°1 (collecte et vérification des données)

François-Xavier MOINET et Mathieu SAGET présentent l'équipe chargée de l'étude des volumes prélevables.

François-Xavier MOINET rappelle le phasage de l'étude pour la définition des volumes prélevables et l'avancement des phases 1 et 2 :

Phase 1 :

- Présentation des données collectées :

Poursuite du recueil et dépouillement de données :

- Archives de l'Entente : études de recherche de sites de réservoirs, suivis piézométriques et débitométriques des années 1969 à 1974, études d'irrigation, etc ;
- Des données disparates souvent locales et sur des périodes limitées et anciennes => peu exploitables directement comme résultats déjà interprétés mais précieuses pour le calage de l'état initial du modèle et le contrôle ponctuel de cohérence ;
- Fichiers géomatiques : Modèle Numérique de Terrain (250m , 50m, 1m?), occupation des sols (RPG 2010), => Apport utile pour traiter finement le réseau hydrographique et les échanges surface-sous sol dans le modèle du bassin versant de l'Authion ;
- Réunion d'échanges avec la chambre d'agriculture et semenciers mi juillet sur l'approche fine des besoins en eau par type de sols et périodes critiques.

- Données en attente

Traitement et mise en cohérence des fichiers prélèvements Police de l'eau et observatoire de l'Eau (Chambre d'agriculture) : complexité du croisement des fichiers ayant des identifiants non comparables.

- Données sur les surfaces drainées (chambre d'agriculture, semenciers) ;
- Données de niveau et volumes mises à jour régulièrement avec le superviseur de l'Entente ;
- Données quantitatives des différents partenaires.

Phase 2 :

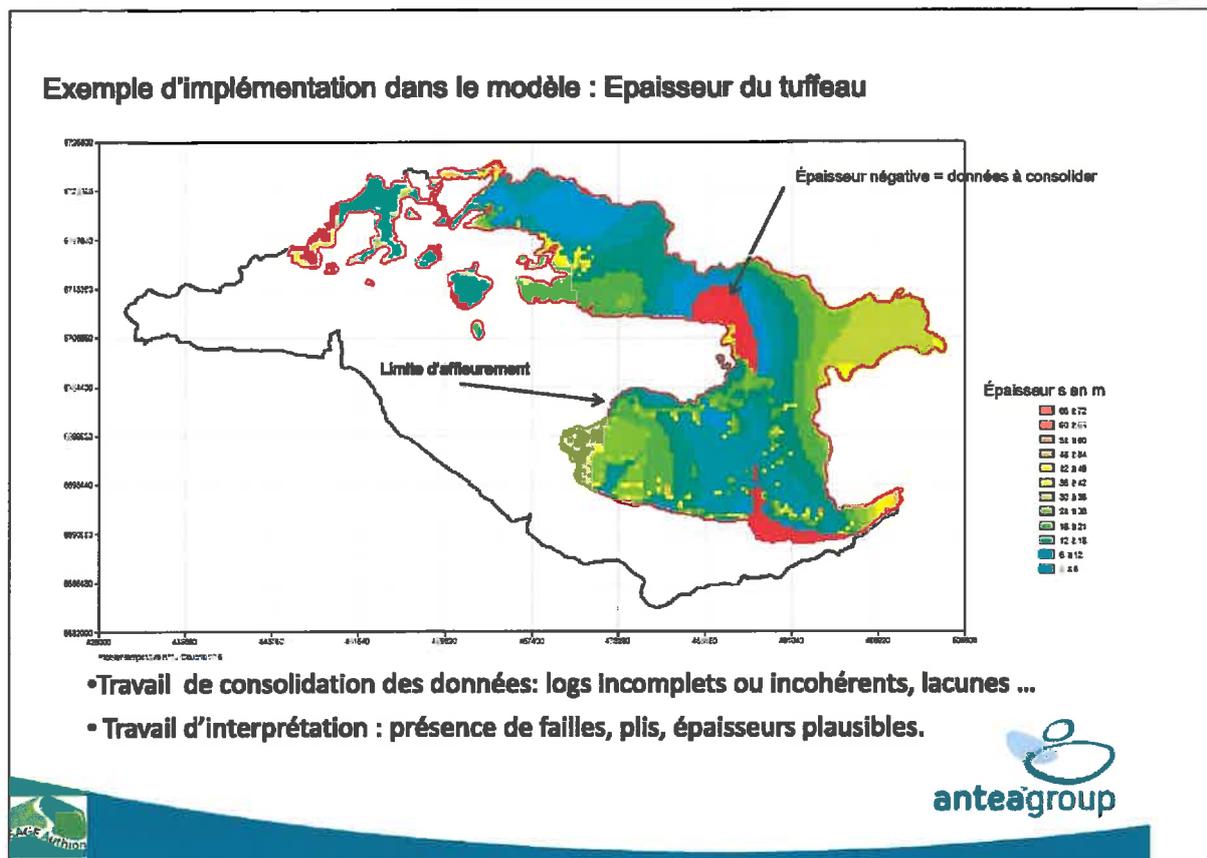
- Exploitation des données
- Géologie et hydrogéologie
- Hydrologie
- Données restant à exploiter
- Présentation de la méthode d'estimation des Débits Minimums Biologiques
- Définition des unités de gestion
- Rappel du planning

- Détail du volet géologique

Extraction des logs géologiques des forages en BSS validés par le BRGM : 167 logs

- Intégration d'autres sources de données : études ponctuelles AEP, cartes géologiques, modèles Cénomaniens AELB, BRGM, carte hydrogéologique Talbo, ...
- Construction géométrique du modèle hydrogéologique :
 - 11 couches géologiques prises en compte (du plus ancien au plus récent)
 - Socle indifférencié (paléozoïque ou Jurassique), base du modèle non représentée
 - Sables et graviers de Jumelles (Cénomaniens basal),
 - Sables argileux (Cénomaniens moyen),
 - Marnes à huîtres (Cénomaniens supérieur)
 - caie marneuse (Turonien inférieur à moyen),
 - Tuffeau (turonien supérieur),
 - Sables fins (Sénonien),
 - Argiles (Eocène),
 - Calcaire d'Anjou (Bartonien),
 - Faluns (Miocène)
 - Alluvions inférieures de la Loire (Quaternaire) (+jalle à la base localement)
 - Alluvions récentes de la Loire (Quaternaire)

- Illustration du volet géologique :



- Détail du volet hydrologique :

- Le traitement systématisé reste encore à affiner (profils en long, répartition des débits sur affluents en têtes de bassin et les canaux secondaires du val d'Authion).
- Les résultats mensuels théoriques moyens de débits et hauteurs d'eau non influencés sont forcément différents des valeurs mesurées sur le terrain car ces mesures sont influencées par les conditions hydroclimatiques, les prélèvements, les rejets, les infiltrations vers la nappe au moment de la mesure.
- Les calculs de débit se basent sur des précipitations sur l'impluvium direct, les apports par les masses d'eaux souterraines (débits d'étiages) ne sont pas directement quantifiés.

⇒ Seul l'ordre de grandeur entre valeur calculée et valeur(s) mesurée(s) peut être évalué à ce stade.

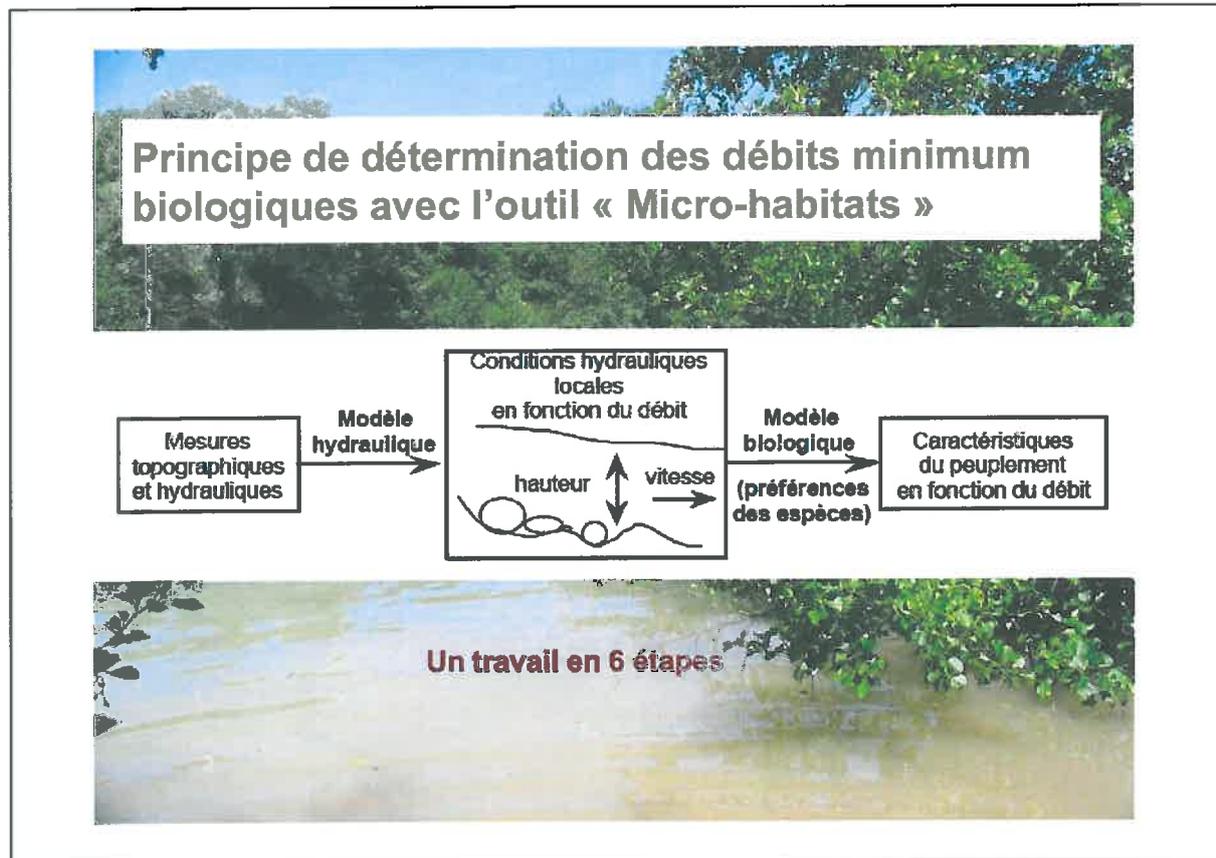
⇒ Le modèle couplé nappes-cours d'eau une fois calé, d'abord sans influence puis avec tous les prélèvements et rejets, permettra de préciser les échanges entre masses d'eau et les débits résultants

- Présentation de la méthode d'estimation des Débits Minimums Biologiques :

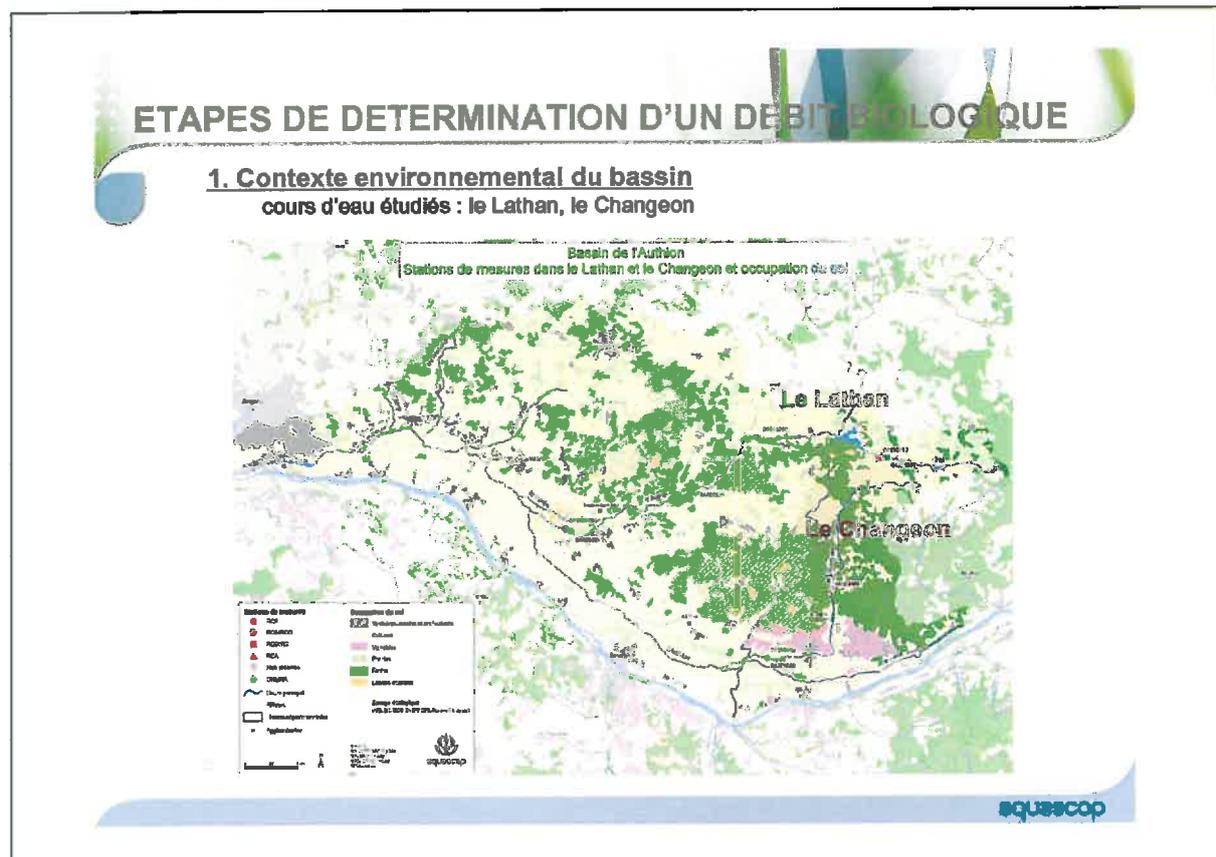
Mathieu SAGET détaille les six étapes de l'évaluation des DMB :

1. Contexte environnemental du bassin ;
2. Objectifs environnementaux : espèces ciblées ;
3. Repérage des faciès et choix d'une station de mesures ;
4. Expérimentation sur le terrain : mesures de hauteurs, caractérisation des substrats et mesure débit ;
5. Modélisation de l'habitat ;
6. Analyse de faisabilité du résultat obtenu.

Ces six étapes peuvent être synthétisées comme suit :



Il présente ensuite le contexte environnemental des stations du Lathan et du Changeon :



Les données disponibles sont présentées notamment celles concernant la qualité biologique de l'eau :

Qualité biologique de l'eau






Le Changeon - synthèse indices biologiques 2009-2011

St Nicolas de B IBG DCE IBD IBMR

Le Lathan - synthèse indices biologiques 2009-2011

Rillé IBG DCE IBD

Longué-Jumelles IBG DCE IBD IBMR

Contexte peu favorable à la flore et à la faune



François-Xavier MOINET détaille d'autres volets et conclut sur des éléments de calendriers :

Rappel du planning

	2012										2013							
	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juillet	août	
Phase 1 : collecte et vérification des données																		
collecte des données																		
traitement et recouplement des données																		
Phase 2 : analyse de données et définition des unités de gestion																		
intégration des données																		
construction du modèle																		
usage en régime permanent puis transitoire																		
définition des unités de gestion cohérentes																		
Phase 3 : Détermination des débits et niveaux d'objectifs																		
définition des valeurs de référence par unité																		
option 2 : définition de DMB																		
Phase 4 : Définition et répartition des volumes prélevables																		
Détermination des volumes par unité de gestion																		
étude de solution de retour à l'équilibre																		
Elaboration des règles de répartition / gestion de crise																		

NB : délai hors temps de concertation et aérés d'agendas pour réunions




4. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Marie-Pierre MARTIN invite les membres de la CLE à un vin d'honneur à l'issue de la réunion.

Mme MARTIN remercie les membres de la CLE et lève la séance à 18H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion



Marie-Pierre MARTIN

